



Règlement du Jeu « Votez Médoc »

Portes ouvertes des Châteaux du Médoc 2022

ARTICLE 1 : Organismes

Le jeu « Votez Médoc » est organisé par la SEM Maison du Tourisme et du Vin, La Verrerie, 33250 PAUILLAC dans le cadre de la manifestation « Portes Ouvertes des Châteaux du Médoc » qui se déroule les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 avril 2022.

ARTICLE 2 : Conditions pour participer au jeu

Le jeu se déroulera les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 avril 2022, la participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne majeure se rendant dans au moins l'une des exploitations viticoles participant à l'opération « portes ouvertes des châteaux du Médoc » les 8, 9 et 10 avril 2022 (liste définitive sur le site web : www.portesouvertesenmedoc.com , à partir du 8/04/2022). Des modifications de dernières minutes peuvent corriger la liste des participants.

ARTICLE 3 : Mécanisme du jeu

Le principe du jeu consiste à se rendre les 8 et ou 9 et ou 10 avril 2022 dans une ou plusieurs propriétés viticoles participantes à l'opération (liste sur le site www.portesouvertesenmedoc.com), à remplir un bulletin de participation disponible sur place après la visite des installations et le déposer dans l'urne sur place. Chaque propriété dispose d'une urne et de bulletins. Chaque joueur peut déposer un bulletin dans chaque urne de tous les domaines participants et ainsi bénéficier de plus de chances de gagner au tirage au sort.

A l'issue de la manifestation, l'ensemble des bulletins sera récolté par l'organisateur qui procédera au tirage au sort du bulletin gagnant.

ARTICLE 4 : Validité des bulletins

Pour que les bulletins soient valides, il faut obligatoirement qu'ils soient entièrement complétés. Un seul bulletin par personne (même nom, mêmes coordonnées, par propriété) sera accepté. Tout bulletin illisible ou incomplet sera considéré comme nul.

ARTICLE 5 : Attribution des lots

En avril/mai 2022, un tirage au sort, effectué sous contrôle de Maître DUPART Huissier de Justice à Pauillac, déterminera le gagnant du jeu parmi les bulletins correctement complétés. Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou par e-mail.

Le prix sera à retirer à la Maison du Tourisme et du Vin de Pauillac ou expédié (frais de transport à la charge du gagnant) avant le 31 décembre 2022 (passé cette date, le prix ne pourra plus être réclamé).

Le lot du gagnant pour le Jeu est constitué de 100 bouteilles différentes de vins du Médoc. Le principe de 1 bouteille de chaque propriété participante à l'opération sera respecté selon les vins fournis par les domaines participants. Si le nombre de domaines ou de bouteilles différentes est inférieur à 100, le nombre de bouteilles pourra donc éventuellement être complété par d'autres vins du Médoc.

Le lot attribué ne pourra donner lieu, ni à une remise contre une valeur en argent, ni à un remplacement ou échange de quelque nature que ce soit, à la demande du participant.

ARTICLE 6 : Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'évènements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

ARTICLE 7 : traitement des données

Les informations recueillies sur les bulletins de participation seront traitées de façon anonyme par l'office de tourisme Médoc-Vignoble dans le but d'établir le profil des visiteurs lors des portes ouvertes. A l'exception des coordonnées du gagnant du jeu, aucun fichier traitant les données personnelles ne sera constitué. Les bulletins de participation seront détruits à l'issue du tirage au sort.

Droit à l'image : le joueur gagnant accepte d'être pris en photo et que son nom avec sa photo soient communiqués à la presse en le désignant comme gagnant et utilisés à des fins promotionnelles par l'organisateur.

ARTICLE 8 : Litige

La participation à ce jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement de ce jeu ou encore qui viole les règles officielles de ce jeu.

Pour l'organisateur

SEM MAISON DU TOURISME ET DU VIN

La Verrerie – 332502 PAUILLAC

Tél : 05 56 59 03 05

contact@medocvignoble.com

Fait à Pauillac le 23 février 2022

La direction